



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE
SUR LES LIEUX
DE MÉMOIRE COMMUNS

Monsieur Nicola Chibaeff
Consul général de France
25, rue Saint-Louis
Québec G1R 3Y8

Québec, le 8 janvier 2015

Monsieur le consul général,

En ce jour de deuil national en France pour rendre hommage aux douze victimes de l'attentat perpétré au siège de l'hebdomadaire Charlie Hebdo, la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC) souhaite exprimer à tous les proches des victimes et plus largement à tous nos amis du peuple français, sa plus profonde sympathie et souligner son adhésion au combat de Charlie Hebdo pour la liberté de la presse.

Charlie Hebdo se prévalait et continuera de se prévaloir de l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, proclamée en 1789.

“ La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.”

Les relations directes et privilégiées entre la France et le Québec, axées sur des réalisations concrètes dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels et éducatifs, ne trouvent tout leur sens que dans le combat incessant pour les idées de liberté et de progrès, de création et de recherche. Il est important de le rappeler maintenant.

C'est dans cet esprit que s'est élaborée depuis 1960 la coopération qui nous unit. La Commission entend bien continuer à s'inspirer de cet esprit.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le consul général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le coprésident pour le Québec



Denis Racine